

**OBJET DON DE 10 000,00 € A L'ASSOCIATION FRANÇAISE
CONTRE LES MYOPATHIES - TELETHON**

A l'occasion du Téléthon 2007 organisé en faveur de la lutte contre les maladies d'origine génétique, le concours de la Ville a été sollicité.

Afin de contribuer à cette action de générosité, je vous propose de faire un don de 10 000,00 € (dix mille euros) à l'Association Française contre les Myopathies - Téléthon.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

OBJET DON DE 10 000,00 € A L'ASSOCIATION FRANÇAISE
CONTRE LES MYOPATHIES - TELETHON

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-46 du Député-Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Décide, dans le cadre de la campagne du Téléthon 2007, de faire un don sous forme de subvention de 10 000,00 € (dix mille euros) octroyée à l'Association Française contre les Myopathies - Téléthon.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2007**

LE DEPUTE-MAIRE



[Signature]
René-Paul VICTORIA